



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 078 du 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE,
M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Objet : Voiries Communautaires - Travaux de requalification du chemin des Anzacs à Bapaume – Demande de subvention départementale.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique que dans le cadre de sa compétence voiries communautaires, la Communauté de Communes du Sud-Artois a décidé de poursuivre la mise en cohérence du réseau viaire des voiries communautaires en procédant dans la continuité des travaux réalisés sur la voirie de la République et les voies de desserte de la Vallée du Bois à la requalification du chemin des Anzacs à Bapaume.

Monsieur le Président précise que cette voirie, classée d'intérêt communautaire, supporte un trafic conséquent de plus de 3700 véhicules / jour dont 550 poids lourds et sert également de déviation poids lourds pour les véhicules arrivant ou se dirigeant dans la direction de Péronne depuis le rond-point situé à l'entrée nord de Bapaume dans le prolongement de la voie de contournement de Bapaume. Cette voirie a été identifiée par le Département du Pas-de-Calais comme étant le prolongement possible du contournement de Bapaume en direction de Péronne et de la Somme.

Monsieur le Président précise le découpage de cette opération qui se décompose en une tranche ferme portant sur les travaux au droit du Chemin des Anzacs, et une tranche optionnelle portant sur la réalisation d'un giratoire franchissable au carrefour avec la Départementale 7.

Monsieur le Président rappelle que les travaux de requalification du chemin des Anzacs ont été confiés à l'entreprise SNPC – Etablissement de LHOTELLIER Travaux Publics pour un montant de travaux de 681 100,20 € HT- 817 320,24 € TTC, correspondant à la prestation totale offre de base et tranche conditionnelle, hors option.

Monsieur le Président indique que les travaux de la tranche conditionnelle qui concerne la réalisation d'un giratoire franchissable au carrefour avec la Départementale 7 sont susceptibles de recevoir une subvention du Département du Pas-de-Calais au titre des fonds OSMOCC. La base éligible de ces travaux est évaluée à 127 500,20 € HT suite aux résultats d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver ce programme de travaux ;
- de valider le plan de financement de la réalisation d'un giratoire franchissable au carrefour avec la Départementale 7 ;
- de solliciter une subvention auprès du Département du Pas-de-Calais au titre des fonds OSMOCC à hauteur de 40 % du montant H.T. de la tranche conditionnelle ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention ;
- de solliciter des services instructeurs du Département l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude du dossier de demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 19 juin 2018 et transmission

en Préfecture le 19 juin 2018

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-078 – 19/06/2018

Voiries Communautaires –

Travaux de requalification du chemin des Anzacs à Bapaume –

Demande de subvention départementale OSMOCC.

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2018



Pour copie conforme

- Le 19/06/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

